



Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 5 avril 2023

DEL_20230405_24

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **18**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX (départ à 20h30)
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM
Thierno DIALLO - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC
Aurélié LEGUNEHEC (départ à 20h00).

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Gilles BRIAND,
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER,
- Yannick BEAUVAIS a donné son pouvoir à Hervé MORICE,
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN,
- Aurélié LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (départ à 20h00),
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Jean-Pierre Le CROM (départ à 20h30),
-

Absents : Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Françoise HAFFRAY, Cécile NICOLAS

Mme Cécile OLIVIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Créations de postes

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **6 avril 2023**

Et que la convocation avait été faite le

29 mars 2023

Exposé,

1. Dans le cadre de la résorption des emplois précaires au sein de la collectivité, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps plein au service environnement afin de stagiairiser un agent contractuel de ce service en poste depuis le 25 mai 2021 et qui remplit toutes les conditions requises et un avis favorable de ses responsables hiérarchiques.

Ce poste viendra en contrepartie d'une suppression de poste d'adjoint technique principal 1 ère classe qui sera vacant à compter du 1 er mai 2023, suite au départ à la retraite d'un agent de ce même service.

2. Dans le cadre des orientations politiques du présent municipale, trois axes n'ont pas été pleinement traduits dans des organisations administratives stables et satisfaisantes permettant un plan d'actions et de traductions des volontés politiques en la matière.

- Le soutien à la vie associative
- Le soutien à la vie économique
- La démocratie de proximité

Il en découle de la création d'un service pouvant répondre à ces attentes. Il sera constitué de deux personnes : un responsable de service et une assistante

Compte tenu des attendus du pôle culturel, vie associative, sport et attractivité du territoire, le responsable de service met en œuvre la politique de la commune en faveur du développement et du soutien à la vie associative dans le but de renforcer les dynamiques associatives à l'échelle locale et de favoriser la complémentarité des modes d'intervention propres au monde associatif et à l'action publique. Les enjeux sont de renforcer le suivi et l'accompagnement des associations, d'approfondir la relation Ville/Associations, de rendre visible et opérant le soutien municipal à la vie associative, et de participer à l'animation territoriale.

Sur la question économique, bien que cette compétence appartienne à la CARENE, le Maire et la Première adjointe souhaite avoir un lien avec les forces économiques du territoire. En effet, Trignac dispose de la deuxième concentration commerciale du département et dispose d'une zone d'activité industrielle et artisanale avec Altitude.

Enfin, sur la démarche participative, le responsable de service devra, à partir des orientations stratégiques de la collectivité, en lien avec la responsable de pôle et les élus piloter les démarches de participation et de consultation citoyennes, travailler à leur mise en place avec les services concernés et mettre en œuvre les démarches de participation citoyenne à travers l'animation des instances de démocratie participative et contribue à la mise en place des règles de fonctionnement.

Au regard de ces éléments exposés, il est proposé de créer un poste d'animateur territorial à temps plein à compter du 1er juin 2023 Cette création fera l'objet d'une mise à jour du tableau des emplois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

Considérant la volonté de M. le Maire de résorber les emplois précaires,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis favorable de la Commission administration générale du 20 mars 2023 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'acter les créations de postes d'adjoint technique à temps complet et d'animateur territorial à temps complet

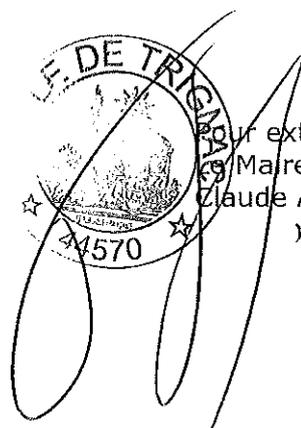
Article 2 : De modifier le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac ;



Article 3 : De Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0


Pour extrait conforme
Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 044-214402109-20230405-DEL_20220405_24-DE

